

*Les sans-papiers sont des travailleurs comme les autres. Bien que cela soit méconnu, ils ont des droits comme tout autre travailleur.*

# Travailleurs sans papiers, quels droits ? Quelles mesures de protections existe-t-il ? A qui m'adresser pour les connaître ?

Siréas et Solidarité Universelle vous invite à une soirée de réflexion sur ce thème

**le mercredi 7/12 à 19h30**  
au 5, Rue du Champ de mars à 1050 Bruxelles

*Interventions de M. Knockaert de l'ORCA (Organisation pour les travailleurs migrants clandestins) et de Mme Rogriguez Marin de la CSC (Confédération des Syndicats Chrétiens)*

Informations : Harmony vander [Straeten-hvanderstraeten@sireas.be](mailto:Straeten-hvanderstraeten@sireas.be) - 02/274.15.50

Entrée libre sans réservation



Siréas asbl – Secteur Education Permanente  
Rue du Champ de Mars, 5 – 1050 Bruxelles  
[www.sireas.be](http://www.sireas.be)



Solidarité Universelle ASBL  
Boulevard Louis Mettewie 95/23, 1080 Bruxelles  
Courriel : [soliuni@yahoo.fr](mailto:soliuni@yahoo.fr), [soliuni@hotmail.com](mailto:soliuni@hotmail.com)  
[soliuni.canalblog.com](http://soliuni.canalblog.com)

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

